



De pré-K à l'obtention du diplôme secondaire: guide des règles pour les familles

Assiduité

Discipline

Notation et passage en niveau supérieur

Obtention du diplôme secondaire



DISTRICT OF COLUMBIA
PUBLIC SCHOOLS

WE ARE GOVERNMENT OF THE
WASHINGTON DISTRICT OF COLUMBIA
DC MURIEL BOWSER, MAYOR

Aux Écoles publiques de DC (DCPS), nous sommes engagés à assurer que chaque établissement scolaire garantisse aux élèves d'atteindre tout leur potentiel grâce à un apprentissage rigoureux et joyeux dans un environnement encourageant. L'objectif de ce guide est d'apporter des informations claires et concises à nos élèves et aux familles afin d'assurer que chaque enfant soit sur la voie de la réussite. Ce document répond aux questions fréquemment posées concernant les règles de DCPS mises à jour concernant **l'assiduité, la discipline, la notation, le passage dans le niveau supérieur, et l'obtention du diplôme secondaire** pour l'année scolaire 2018-2019. Ces règles sont alimentées par vos commentaires-nos élèves et familles- ainsi que ceux du personnel de l'école, des membres de la communauté et les experts en éducation de la ville.

- Il est essentiel que les élèves se rendent en classe tous les jours avec l'objectif de participer à des expériences d'apprentissage rigoureuses et joyeuses. La première partie de ce guide est une présentation des exigences relatives à **la politique d'assiduité**.
- Nous devons travailler tous ensemble afin de créer un environnement scolaire sain favorable à l'apprentissage des élèves. La deuxième section de ce guide présente aux parents et aux élèves les informations essentielles concernant les **règles de discipline**.
- Au fur et à mesure que les élèves apprennent un nouveau contenu, les remarques et commentaires des enseignants sont essentiels. Les moyens que nous utiliserons afin que vous et votre enfant restiez informés de du progrès de ce dernier sont présentés dans nos **règles de notation**.
- Au fur et à mesure que les élèves maîtrisent le contenu du programme scolaire et passe en niveau supérieur, nos **règles de passage en niveau supérieur** assurent que les décisions relatives au passage en niveau supérieur ou non, quand cela est nécessaire, soient équitables.
- Pour finir, tous les diplômés de DCPS doivent bien comprendre la voie vers l'obtention du diplôme et obtenir tout le soutien nécessaire pour réussir. La dernière partie de ce guide présente **les règles de DCPS relatives à l'obtention du diplôme secondaire**. Cette section a été conçue afin de s'assurer que les exigences d'obtention du diplôme secondaire soient claires pour que les élèves et les familles comprennent bien la procédure.

Ceci n'est pas la liste complète de toutes règles et politique de DCPS; veuillez contacter l'école de votre enfant si vous avez des questions. Nous sommes conscients que, dans toutes nos écoles, nos élèves travaillent très dur pour faire face aux défis du programme scolaire mis en place par nos enseignants – et nous sommes impatients de voir nos élèves évoluer durant cette nouvelle année scolaire.



(202) 442-5885



dcps.dc.gov



@dcpublicschools

Contenus

Assiduité	3
Mon enfant a été absent. Quels types d'absences sont considérés « justifiées » et comment j'en informe l'école?	3
Mon enfant sera hors d'un bâtiment scolaire pour participer à une activité ou un événement sportif sponsorisé par DCPS. Est-ce considéré comme une absence justifiée?	4
Mon enfant à évènement éducatif non sponsorisé par DCPS durant une journée de classe. Est-ce considéré comme une absence justifiée?.....	5
Que se passe t-il si mon enfant à plusieurs absences non justifiées?.....	5
Que se passe t-il si mon enfant a plus de 20 jours d'absences consécutifs?	6
Quel est le l'impact potentiel d'absences non justifiées de mon enfant sur ses notes et sur son passage en niveau supérieur? ...	6
Mon enfant est inscrit en Pré-K et n'a pas l'âge obligatoire de scolarisation. Que dois-je savoir d'important concernant l'assiduité?	6
Si mon enfant, inscrit en 6 ^e -12 ^e année, arrive en retard en classe. A partir de quand est-il considéré en retard?.....	6
Où puis-je obtenir des informations supplémentaires concernant les règles d'assiduité?	7
Discipline	8
Le nombre de jours de renvoi de mon enfant est-il restreint?	9
Quels sont les droits de mon enfant durant le processus de renvoi?.....	9
Comment un renvoi impact l'assiduité?	10
J'ai des préoccupations concernant le renvoi de mon enfant. Où puis-je obtenir des informations supplémentaires et comment puis-je faire appel à la décision du renvoi?.....	10
Notation et passage en niveau supérieur.....	12
Que quoi a besoin mon enfant pour passer dans la classe suivante ou dans le niveau supérieur?	12
Comment serais-je tenu au courant du progrès académique de mon enfant?	12
Est-ce que mon enfant peut rattraper le travail qu'il a manqué?.....	14
Quel est l'impact potentiel d'absences non justifiées sur la réussite et la validation d'un cours de mon enfant s'il est inscrit de la 6 ^e à la 12 ^e année?.....	14
Quel est le processus d'appel si j'ai des préoccupations concernant les notes de mon enfant et/ou la décision de redoublement?.....	14
Diplôme secondaire.....	15
Quelles sont les exigences de DCPS pour l'obtention du diplôme secondaire?	15
Quelles sont les attentes pour les plans d'obtention du diplôme secondaire?	16
Où les élèves peuvent-ils compléter leurs heures de volontariat au sein de la communauté?	16
Justificatif d'absence	17
Formulaire d'appel	18
Ressources supplémentaires de la part du bureau du Recteur d'académie de DC.....	19



(202) 442-5885



dcps.dc.gov



@dcpublicschools

Assiduité

Présentation

Aux DCPS, nous souhaitons que chaque élève se sentent apprécier, fassent face à un défi et soient préparé à influencer la société positivement et prospérer dans la vie. Afin d'y arriver, chaque classe et chaque jour compte. Une assiduité continue est essentielle pour réussir sa scolarité et dans la vie. Dans chaque école DCPS, l'assiduité de chaque élève est répertoriée tous les jours. Il est important que:

- Les élèves arrivent à l'heure à l'école et en classe.
- Les élèves apportent leur matériel en classe.
- En cas d'absence, les élèves et les familles apportent une justificatif expliquant la raison de l'absence et qu'ils demandent de rattraper le travail manqué.

Contactez l'enseignant de l'enfant ou l'école si vous avez besoin d'aide, si vous avez des difficultés qui empêchent à votre enfant de se rendre à l'école (ex., sécurité, ou manque de transport).

Mon enfant a été absent. Quels types d'absences sont considérés « justifiées » et comment j'en informe l'école?

Toutes absences, y compris une absence partielle durant la journée de classe, sans excuse valide est considérée comme non justifiée. Les absences suivantes peuvent être considérées comme une **absence justifiée**:

- Élève malade (un certificat médical est obligatoire pour un élève absent 5 jours ou plus durant un trimestre);
- Enfant malade pour les élève qui sont parents (un certificat médical pour l'enfant de l'élève est obligatoire quand l'élève est absent 5 jours ou plus durant le trimestre);
- L'élève a un rendez-vous médical ou dentaire;
- Un décès dans la famille proche de l'élève;
- Renvoi par la direction des autorités du District of Columbia, en raison d'une quarantaine, maladie contagieuse, infection, ou tout autre état nécessitant la séparation avec d'autres élèves pour des raisons médicales ou de santé;
- Obligation qu'un élève soit présent au tribunal pour des poursuites judiciaires ou une assignation à comparaître;
- Une fête religieuse;
- Une célébration religieuse en dehors d'une fête religieuse fériée (jusqu'à 5 jours accumulés);
- Absences qui permet aux élèves de rendre visite à un parent dans l'armée, immédiatement avant, pendant ou après le déploiement;
- Visites de campus universitaires pour les élèves en 9^e à la 12^e année (jusqu'à trois jours consécutifs);
- Des visites scolaires pour les élèves de K à la 8^e année (un jour);
- Absences pour les élèves enceintes ou les élèves qui sont parents pour une période spécifiée par leur médecin ou toutes accommodations mandatées par la loi;
- Journée « emmener ses enfants au travail »; et
- Un urgence ou autre circonstance approuvée par DCPS.

Afin qu'une absence soit justifiée, **un justificatif écrit doit être fournis à l'école dans les cinq (5) jours** après le retour de l'élève à l'école. Après réception du justificatif approprié dans la limite des cinq (5) jours, le personnel de l'école doit mettre à jour l'absence en tant que justifiée.

Le parent/tuteur de l'élève peut rédiger sa propre note ou remplir le modèle du formulaire d'absence de DCPS, en pièce jointe à la fin de ce document. L'explication doit inclure:

- Le nom de l'élève
- Le nom du parent/tuteur
- Les coordonnées du parent/tuteur
- La date du justificatif d'absence
- La date(s) de l'absence
- Les raisons de l'absence de l'élève

Si un élève est absent:

- Plus de **quatre (4) jours par trimestre**, un justificatif rédigé par un parent suffit pour expliquer l'absence. Une telle absence sera excusée si elle fait partie de l'une des excuses mentionnées ci-dessus;
- Pour plus de **cinq (5) jours d'absences par trimestre**, une documentation supplémentaire est obligatoire pour justifier cette absence. Une explication écrite justifiant l'absence de l'élève ou de l'enfant doit être fournie par un médecin ou le personnel de l'agence pertinente. Ce document doit être présenté sur papier officiel à en-tête signé par la personne pertinente.

Justificatif:

- Un certificat médical ou un justificatif dentaire doit être rédigé sur papier à en-tête ou formulaire officiel du médecin ou dentiste; et
- La présence obligatoire de l'élève dans le cas de poursuites judiciaires doit être justifiée par un document officiel du tribunal. Ce document doit mentionner la raison pour laquelle la présence de l'élève est obligatoire et toutes les dates pertinentes.
- Des programmes funéraires sont acceptés comme justificatif pour une absence en raison d'un décès dans la famille proche de l'élève.

Mon enfant sera hors d'un bâtiment scolaire pour participer à une activité ou un événement sportif sponsorisé par DCPS. Est-ce considéré comme une absence justifiée?

Oui. Les élèves participant à un événement, voyage de classe, ou voyage d'études à l'étranger sponsorisé par DCPS durant une journée normale de classe sont considérés comme étant présents. Il en est de même pour les élèves participant à un événement sportif sponsorisé par DCPS durant les heures de classe normales. Il est important de noter que quand un élève participe à un recrutement pour une équipe sportive, un entraînement ou un match, il doit être présent à l'école ce jour sauf s'il possède un justificatif.

Mon enfant à évènement éducatif non sponsorisé par DCPS durant une journée de classe. Est-ce considéré comme une absence justifiée?

De manière générale, les absences qui ne sont mentionnées ci-dessus, y compris, un voyage de longue durée, ne sont pas considérées comme une absence justifiée. Si un élève ou parent anticipe une absence non justifiée mentionnée sur la liste ci-dessus, il peut soumettre une demande d'absence justifiée dans le cas d'une circonstance exceptionnelle au principal de l'école. Le principal consultera le responsable des programmes d'enseignement avant de déterminer si la demande d'absence justifiée exceptionnelle sera accordée.

Que se passe-t-il si mon enfant à plusieurs absences non justifiées?

Les enfants en âge scolaire (voir la définition ci-dessous) qui ont plusieurs **absences non justifiées** durant une année scolaire recevront les notifications suivantes de la part de DCPS, de leur école et/ou de leur enseignant.

- **1 jour d'absence non justifiée:** Les parents seront contactés si l'élève a un jour d'absence non justifiée.
- **3 jours d'absences non justifiées:** Les parents recevront une lettre d'absence non justifiée.
- **5 jours d'absences non justifiées:** Les parents recevront une lettre d'absence non justifiée. De plus, si les 5 absences non justifiées ont eu lieu durant un semestre, l'élève sera signalé au personnel scolaire de l'équipe en charge de l'assiduité.
- **7 jours d'absences non justifiées:** Les parents recevront une lettre d'avertissement de la police locale (*Metropolitan Police Department*).
- **10 absences non justifiées (Élève est considéré comme un absentéiste chronique):**
 - Pour les élèves âgés entre 5 et 13 ans, DCPS contactera les services sociaux [*Child Family Services (CFS)*].
 - Pour les élèves âgés de 14 ans et plus, DCPS contactera l'équipe des interventions qui effectuera le suivi auprès de l'élève.
 - Voir la section « notation et obtention du diplôme secondaire » pour prendre connaissance des règles d'avertissement relatives au programme scolaire et l'assiduité.
- **15 absences non justifiées:**
 - Pour les élèves âgés entre 14 et 17 ans, DCPS renverra l'élève vers le tribunal des services sociaux (*Court Social Services Division*).
 - Voir la section « notation et passage en niveau supérieur » pour prendre connaissance des règles d'avertissement relatives au programme scolaire et à l'assiduité.
- **20 absences non justifiées consécutives:** L'élève est éligible pour se retirer de l'école (voir la question suivante concernant l'éligibilité de retrait de l'école).
- **Plus de 30 absences non justifiées:** Les élèves du secondaire peuvent recevoir une note d'échec. (Voir la section « notation et passage en niveau supérieur » pour obtenir des informations concernant l'échec et la non validation d'un cours en raison d'absentéisme pour les élèves du secondaire.)

**Note: Tous les élèves qui ont cinq (5) ans le ou avant le 30 septembre de l'année en cours sont considérés comme des enfants en âge scolaire et doivent se rendre à l'école à l'heure tous les jours jusqu'à ce qu'ils remplissent les conditions d'obtention du diplôme secondaire ou qu'il atteigne leur 18^e anniversaire on time.*



Que se passe-t-il si mon enfant a plus de 20 jours d'absences consécutifs?

Si un élève inscrit à l'école est absent 20 jours de suite sans justificatif, il peut être renvoyé. Cette règle s'applique à tous les élèves de Pré-K à la 12^e année peu importe s'ils ont dans leur secteur d'affectation ou hors de celui-ci. Les élèves peuvent toujours se réinscrire dans l'école de leur quartier mais seront inscrits sur la liste d'attente s'ils tentent de se réinscrire dans une école hors de leur secteur d'affectation.

Quel est le l'impact potentiel d'absences non justifiées de mon enfant sur ses notes et sur son passage en niveau supérieur?

Veillez consulter la section « notation et passage en niveau supérieur ».

Mon enfant est inscrit en Pré-K et n'a pas l'âge obligatoire de scolarisation. Que dois-je savoir d'important concernant l'assiduité?

Tous les enfants qui ont cinq (5) ans le ou avant le 30 septembre de l'année en cours sont considérés en âge d'être scolarisé et doivent se rendre à l'école tous les jours à l'heure jusqu'à l'obtention de leur diplôme secondaire ou jusqu'à leur 18^e anniversaire. Bien que PK3 et PK4 ne soient pas des niveaux obligatoires, DCPS pensent fermement qu'une assiduité régulière est essentielle pour les élèves de PK3 à la 12^e année, tout âge confondu. Les élèves de Pré-K sont sujets aux mêmes exigences concernant les absences justifiées et non justifiées.

- **1 jour d'absence non justifiée:** les parents seront contactés si l'élève a un jour d'absence non justifiée
- **3 jours d'absences non justifiées:** Les parents recevront une lettre d'absence non justifiée.
- **5 jours d'absences non justifiées:** Les parents recevront une lettre d'absence non justifiée. De plus, si les 5 absences non justifiées ont eu lieu durant un semestre, l'élève sera signalé au personnel scolaire de l'équipe en charge de l'assiduité. Aussi, une recommandation peut être faite auprès de l'équipe des services sociaux pour le programme d'enseignement de la petite enfance (*Early Childhood Education*).
- **20 absences non justifiées consécutives:** Si un élève inscrit est absent 20 jours de suite sans justificatif, il peut être renvoyé de l'école pour absentéisme et il sera sur liste d'attente pour se réinscrire, même s'il est dans son secteur d'affectation.

Si mon enfant, inscrit en 6^e-12^e année, arrive en retard en classe. A partir de quand est-il considéré en retard?

Arriver en classe à l'heure est important. Un élève du **secondaire** (6^e-12^e année) sera marqué absent s'il arrive en classe 5 minutes ou plus après le début officiel de la période de classe. Les élèves seront autorisés à entrer dans leur cours peu importe l'heure à laquelle ils arrivent. Les enseignants doivent faire un effort pour bien accueillir les élèves qui arrivent en retard. À aucun moment un retard ne sera considéré comme une absence. Si un élève est présent pour une portion de la classe, il sera considéré en retard mais présent. Plusieurs retards d'un élève ne peuvent pas être comptabilisés comme une absence. Les conséquences des retards d'un élève doivent être appropriées et raisonnables. Un élève de doit jamais être exclu de l'école en raison de ses retards.

Note: Actuellement, il n'y a pas de règle universelle concernant les retards ; pour obtenir des informations supplémentaires veuillez contacter l'école élémentaire de votre enfant.

Où puis-je obtenir des informations supplémentaires concernant les règles d'assiduité?

Pour obtenir des informations supplémentaires sur les règles d'assiduité, le processus et la politique de DCPS, n'hésitez pas à contacter l'école de votre enfant. Vous pouvez également trouver des informations sur le site Internet de DCPS : <https://attendance.dc.gov/>.



(202) 442-5885



dcps.dc.gov



@dcpublicschools

Discipline

Présentation

DCPS aspire à créer un environnement dans lequel chaque élève bénéficie d'opportunités et du soutien dont ils ont besoin pour réussir. Afin d'accomplir cet engagement, DCPS travaille pour créer un environnement d'apprentissage qui aide l'élève de manière intégrale et assure que chaque élève ait accès à des expériences académiques rigoureuses et joyeuses.

Mon école m'a notifié que mon enfant a été exclu d'une classe et renvoyer en raison de son comportement. Qu'est-ce que cela veut dire?

Le comportement d'un élève et l'impact de celui-ci sur l'environnement scolaire peut engendrer qu'il soit exclu d'une classe pendant une durée déterminée. Un renvoi se définit comme renvoi d'un élève de son programme académique normal en raison d'une infraction disciplinaire. Les élèves peuvent être renvoyés de leur classe et rester dans l'enceinte de l'école ou en dehors de l'école en fonction de la sévérité de l'infraction. De plus, les écoles ne peuvent pas exiger que les parents soient présents à une réunion préalable au retour en classe de leur enfant.

Renvoi dans l'enceinte de l'école

Lors d'un renvoi dans l'enceinte de l'école, un élève peut être renvoyé d'une salle de classe ou d'une activité scolaire s'il perturbe considérablement l'environnement scolaire, détruit la propriété de l'école ou pourrait causer des dommages aux autres ou à lui-même. Les renvois dans l'enceinte de l'école varient de un (1) à cinq (5) jours.

Renvois hors de l'école

Un élève peut être renvoyé hors de l'enceinte de l'école s'il participe à des activités illégales, s'il perturbe considérablement l'environnement scolaire ou le déroulement de la journée scolaire, détruit la propriété de l'école ou s'avère être un danger. Les renvois hors de l'enceinte de l'école varient de un (1) à cinq (5) jours pour de K à la 5^e année et 1-10 jours de la 6^e à la 12^e année. Si un élève est renvoyé hors de l'école, il ne peut pas:

- Entrer dans l'enceinte de l'école ou sur la propriété de l'école, ou
- Participer à des événements sponsorisés par l'école ou des activités extrascolaires.

Pour un élève qui est renvoyé hors de l'enceinte de l'école, le personnel de l'école devra:

- Documenter le renvoi dans le système officiel de DCPS (Tracker du comportement des élèves),
- Inscrire l'absence (en tant que renvoi hors de l'école) comme étant justifiée dans Aspen,
- Transmettre à l'élève le travail à faire à la maison et le contenu des leçons afin qu'il fasse son travail, et
- S'assurer que l'élève peut rattraper les évaluations, projets spéciaux ou les examens finaux, une fois qu'il retourne à l'école.

Le nombre de jours de renvoi de mon enfant est-il restreint?

Oui. Pour l'année scolaire 2018-19, il y a des restrictions sur le nombre de jours consécutifs et cumulés qu'un élève peut recevoir dans le cadre d'un renvoi hors de l'enceinte de l'école pour les écoles de DC.

- Les élèves de K à la 5^e année ne peuvent pas être renvoyés hors de l'enceinte de l'école plus de cinq (5) jours consécutifs pour un seul incident disciplinaire.*
- Les élèves de la 6^e à la 12^e année ne peuvent pas être renvoyés hors de l'enceinte de l'école plus de dix (10) jours consécutifs pour un seul incident disciplinaire.*

Les élèves de K à la 12^e année ne peuvent pas être renvoyés hors de l'enceinte de l'école plus de vingt (20) jours consécutifs sauf si la Chancelière fournit un justificatif écrit à l'élève et aux parents expliquant la raison pour laquelle la limite de 20 jours est une action disciplinaire plus adaptée comparée à une autre; ou que le comportement de l'élève nécessitait un renvoi en urgence, et la Chancelière fournit un justificatif écrit justifiant le renvoi en urgence à l'élève et au parent.*

**Note: L'exception à toutes les exigences mentionnées ci-dessus intervient si un élève enfreint la loi « Écoles sans armes ». Cette loi fédérale exige que toutes les écoles renvoient un élève qui emmène une arme à feu dans un établissement scolaire, ou est en possession d'une arme à feu à l'école pour une période d'un an minimum. La Chancelière peut modifier les exigences d'expulsion.*

Quels sont les droits de mon enfant durant le processus de renvoi?

Selon la loi, votre enfant et vous avez le droit de suivre une procédure établie durant le processus. C'est à dire que vous avez le droit de connaître les raisons du renvoi et, dans le cas d'un renvoi de 6 jours ou plus, les informations relatives à la procédure de renvoi peuvent être vérifiées indépendamment par une tierce personne. Les élèves souffrant d'un handicap ont une procédure établie supplémentaire, détaillée ci-dessous.

Procédure établie pour un élève d'enseignement général:

Les étapes qui doivent être suivies afin qu'un élève soit formellement renvoyé aux DCPS sont décrites ci-dessous. Quand un élève reçoit une notification de renvoi, les écoles doivent:

- **Donner l'opportunité à l'élève d'avoir un entretien administratif:** Un principal ou la personne désignée pour le représenter doit s'entretenir avec l'élève avant d'imposer un renvoi, sauf dans le cas d'une situation d'urgence (voir ci-dessous). Dans ce cas, l'entretien se tiendra dans les trois (3) jours de classe suivants le début du renvoi.
- **Réviser l'incident et décider de la sanction disciplinaire appropriée.**
- **Documenter toutes les informations relatives au renvoi.**
- **Envoyer une notification de l'action disciplinaire choisie au parent/tuteur:** Les parents seront contactés par téléphone pour être tenus informés des détails de la sanction choisie. Dans les 24 heures suivants tout renvoi, une notification écrite doit être envoyée au parent ou tuteur en courrier recommandé ou livrer en main propre.
- **Créer un plan d'enseignement:** Lors des renvois de plus de deux(2) jours, les élèves ont droit à un plan d'enseignement s'alignant sur le contenu du programme qu'ils manqueront pendant l'exclusion.
- **Audiences:** Un élève qui est renvoyé pour une durée de six (6) jours ou plus ou qui est renvoyé suite à une action disciplinaire a droit à une audience disciplinaire tenue par un officier d'audience indépendant.



(202) 442-5885



dcps.dc.gov



@dcpublicschools

Conditions de renvoi en urgence

Un élève peut être renvoyé immédiatement de leur journée de classe normale, avant que tous les aspects de « procédure établie » soient terminés, s'il est la source d'une situation d'urgence dans l'école. Pour le renvoi en urgence d'un élève d'enseignement général, l'école doit prouver que l'élève représente un danger considérable pour la communauté scolaire. Pour un élève bénéficiant (ou étant évalué pour bénéficier) d'un IEP ou d'un plan 504, le comportement de l'élève doit adhérer à l'un des critères suivants:

- L'élève est en possession d'une arme à feu à l'école ou un événement scolaire;
- L'élève possède sciemment ou utilise des drogues illégales ou vend des substances illicites à l'école ou lors d'un événement scolaire; ou
- L'élève a gravement blessé une personne à l'école, ou dans l'enceinte de l'école lors d'un événement scolaire dans la juridiction de DCPS.

Procédure établie pour les élèves ayant un handicap qui bénéficient d'un plan d'enseignement individuel ou d'un plan 504

Le personnel de DCPS, un parent, ou un membre important de l'équipe IEP de votre enfant doit examiner toute information pertinente dans le dossier de l'enfant y compris l'IEP de l'enfant, tout commentaire de l'enseignant, et toute information pertinente fournis par les parents afin de déterminer si le comportement en question a été causé par, ou directement lié à le handicap de l'élève; si le comportement en question est le résultat direct de l'échec de DCPS de mettre en œuvre l'IEP. S'il est déterminé qu'il y a eu une défaillance dans le service offert à l'élève, DCPS prendra immédiatement les mesures nécessaires pour y remédier. Pour obtenir des informations supplémentaires concernant les procédures de protection mis en place pour les élèves ayant un handicap, veuillez consulter <https://dcps.dc.gov/specialeducation>.

Comment un renvoi impact l'assiduité?

Les élèves dont le renvoi est dans l'enceinte de l'école sont considérés présents à l'école. Les élèves dont le renvoi est hors de l'enceinte de l'école sont considérés comme des absences justifiées ; il n'est pas nécessaire que les parents fournissent de justificatifs dans ce cas.

J'ai des préoccupations concernant le renvoi de mon enfant. Où puis-je obtenir des informations supplémentaires et comment puis-je faire appel à la décision du renvoi?

Les règles disciplinaires de DCPS se basent sur la loi sur l'accès à l'éducation de 2018 et les réglementations municipales, Chapitre 25. Les parents/tuteurs ont le droit de faire appel à la décision de renvoi. Durant l'appel, les élèves et /ou le parent peuvent présenter leurs preuves et demander à des témoins de témoigner. Les demandes d'appel peuvent être effectuées oralement ou par écrit.

- Pour les renvois de un (1) à trois (3) jours pour les élèves de K à la 5^e année ou, un (1) à cinq (5) jours pour les élèves de la 6^e à la 12^e année, l'appel est effectué auprès du principal et doit être fait dans les deux (2) après avoir reçu la notification du renvoi.
- Pour les renvois de quatre(4) à cinq (5) jours pour les élèves de K à la 5^e année, l'appel doit être effectué auprès du responsable du programme d'enseignement.



(202) 442-5885



dcps.dc.gov



@dcpublicschools

- Pour les renvois de six (6) à dix (10) jours pour les élèves de la 6^e à la 12^e année, les parents ont initialement le droit à une audience avant l'audience effectuée par un officier indépendant. Si un parent souhaite faire appel d'un renvoi décidé suite à une audience, celui-ci est entendu par le représentant de la Chancellerie et doit être fait par un parent dans les 5 jours après la réception de la notification de la décision finale de renvoi.

Dans tous les cas, si un élève et/ou un parent a des préoccupations, il peut contacter le bureau de l'intégrité qui apporte son aide à toutes les personnes concernées à DCPS pour assurer une résolution rapide en promouvant des pratiques équitables pour les élèves et les familles. De plus des processus décrits ci-dessus, il est important de noter que les commentaires ou suggestions peuvent être effectués par téléphone au bureau de l'intégrité. Veuillez contacter le (202) 939-4913/DCPS.cio@dc.gov pour obtenir de l'aide.



(202) 442-5885



dcps.dc.gov



@dcpublicschools

Notation et passage en niveau supérieur

Présentation

Les notes et le suivi du progrès sont des moyens essentiels pour les professionnels de l'éducation de fournir des commentaires aux élèves et aux familles sur le progrès scolaire et pour les élèves, c'est un excellent moyen de comprendre les étapes nécessaires pour réussir. DCPS est engagé à fournir à tous les élèves et leur famille des informations de suivi régulier afin de les tenir informé de leur progrès sur la voie d'obtention du diplôme.

Que quoi a besoin mon enfant pour passer dans la classe suivante ou dans le niveau supérieur?

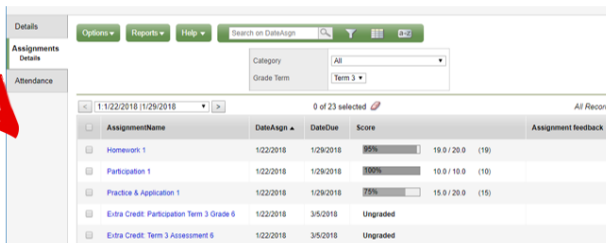
- **Tous les élèves** en âge de scolarisation obligatoirement ne peuvent pas avoir **plus 30 absences non justifiées** au cours d'une année scolaire complète afin de pouvoir passer dans le niveau supérieur.
- **Pré-K:** Les élèves en Pré-K mesurent leur progrès scolaire avec le système d'évaluation GOLD, ce système mesure l'évolution de l'élève dans les domaines de développement suivants : les maths, l'alphabétisation, le développement cognitif et social/émotionnel, l'expression orale ainsi que le développement physique. Des informations supplémentaires sont disponibles auprès de l'enseignant de votre enfant.
- **Maternelle à la 5^e année:** Les élèves de Maternelle à la 5^e année doivent être compétents ou recevoir des notes élevées (2, 3, ou 4) dans les cours fondamentaux de lecture/anglais art du langage, mathématiques, sciences, et études sociales. Des informations supplémentaires sont disponibles auprès de l'enseignant de votre enfant.
- **6^e à la 8^e année:** Les élèves doivent valider tous les cours fondamentaux (Anglais, Maths, Sciences et études sociales) avec un « D » ou mieux.
- **9^e à la 11^e année:** Les élèves doivent remplir les exigences de passage en niveau supérieur selon les réglementations municipales de DC afin d'accumuler les crédits nécessaires dans chaque niveau.

Comment serais-je tenu au courant du progrès académique de mon enfant?

Les parents et les élèves seront tenus au courant par écrit régulièrement du progrès de l'élève. Ils reçoivent un suivi scolaire de mi- trimestre des bulletins scolaires, peuvent participer aux rencontre parents/professeurs et autres notifications. Les élèves en échec scolaire doivent recevoir de l'aide avec la planification d'aide à l'enseignement et être recommandé à l'équipe de soutien scolaire.

Les familles doivent être informées par écrit du progrès de l'élève vers le passage en niveau supérieur ou l'obtention du diplôme secondaire pas plus de 12 jours après la fin du 3^e trimestre. Si les élèves sont à risques de ne pas passer dans le niveau supérieur ou d'obtenir leur diplôme secondaire, nous travaillerons avec vous afin de s'assurer que votre enfant se remette sur la bonne voie.

Les parents ont accès aux devoirs notés ou non (si le système de notation Aspen est utilisé).



Les parents ont accès au détail de chaque devoir.

AssignmentName	DateAssign	DateDue	Score	Assignment feedback
Homework 1	1/22/2018	1/29/2018	80%	19.0 / 20.0 (10)
Participation 1	1/22/2018	1/29/2018	100%	10.0 / 10.0 (10)
Practice & Application 1	1/22/2018	1/29/2018	70%	15.0 / 20.0 (15)
Extra Credit Participation Term 3 Grade 6	1/22/2018	3/5/2018	Ungraded	
Extra Credit Term 3 Assessment 6	1/22/2018	3/5/2018	Ungraded	



(202) 442-5885



dcps.dc.gov



@dcpublicschools

Les parents des élèves de 6^e à la 12^e année peuvent accéder des informations essentielles concernant les notes et l'assiduité des élèves sur le portail informatique «Aspen ». Des informations supplémentaires sont disponibles sur <https://dcps.dc.gov/page/parent-portal>.



(202) 442-5885



dcps.dc.gov



@dcpublicschools

Est-ce que mon enfant peut rattraper le travail qu'il a manqué?

Quand un élève est absent, l'enseignant est responsable de lui donner une chance de rattraper le travail qu'il a manqué. Le travail de rattrapage doit être complété dans un délai convenable en fonction du délai déterminé par l'école de l'élève. Une fois que la note trimestrielle a été postée dans Aspen, elle est finale et ne peut être augmentée avec un travail additionnel.

Quel est l'impact potentiel d'absences non justifiées sur la réussite et la validation d'un cours de mon enfant s'il est inscrit de la 6^e à la 12^e année?

La notation des élèves du secondaire varie entre A et F pour indiquer leur degré d'accomplissement selon les standards d'un cours.

L'assiduité à un cours est essentielle pour en apprendre son contenu. Si un élève a **plus de 30 absences non justifiées** dans un cours, il obtiendra la note de « F ». Si un élève accumule 10 absences, l'école enverra une lettre d'avertissement à sa famille. Si l'élève accumule 15 absences non justifiées, une autre lettre sera envoyée à son domicile. Si l'élève a des difficultés avec une assiduité quotidienne, veuillez contacter votre enseignant ou le personnel de l'école pour obtenir des informations complémentaires concernant l'aide disponible.

Quel est le processus d'appel si j'ai des préoccupations concernant les notes de mon enfant et/ou la décision de redoublement?

Si un parent et/ou un élève est préoccupé par ses notes et/ou la décision de redoublement, il peut faire appel. Les appels sont effectués par écrit. Un modèle du formulaire d'appel est fourni à la fin de ce guide.

- **Appels concernant une note:** Un parent ou un élève a le droit de demander qu'un dossier scolaire soit amendé s'il pense qu'il est erroné ou fallacieux. Un parent ou un élève peut initier un appel avec une demande écrite. Un appel initial concernant une note doit être fait par écrit et envoyé au principal de l'école dans les dix (10) jours suivant la réception de la note. Le principal examinera l'appel et prendra une décision par écrit. Un parent ou un élève peut faire appel de la décision du principal en envoyant un appel écrit au Responsable des programmes d'enseignement dans les cinq (5) jours après la réception de la décision du principal.
- **Échec en raison d'appels pour des absences:** Un élève du secondaire ou un parent ayant des préoccupations concernant l'échec à un cours en raison de plus de 30 absences peut faire appel par écrit au principal de l'école ou le représentant de la Chancellerie dans les dix (10) jours après la réception de la note insuffisante. Le panel des appels examinera l'appel et prendra une décision. L'élève ou le parent peut faire appel de la décision du panel des appels en rédigeant un courrier à la Chancellerie dans les dix (10) jours suivant la réception de la décision.
- **Appels concernant le redoublement:** Un parent ou un élève a le droit de faire appel d'une décision de redoublement. Un parent ou un élève peut initier la demande d'appel par écrit auprès du Responsable des programmes d'enseignement. Il examinera l'appel et prendra une décision par écrit.

Dans tous les cas, si un élève et/ou un parent a des préoccupations, il peut contacter le bureau de l'intégrité qui apporte son aide à toutes les personnes concernées à DCPS pour assurer une résolution rapide en promouvant des pratiques équitables pour les élèves et les familles. De plus des processus décrits ci-dessus, il est important de noter que les commentaires et les suggestions peuvent être effectués par téléphone au bureau de l'intégrité. Veuillez contacter le (202) 939-4913 pour obtenir de l'aide.



(202) 442-5885



dcps.dc.gov



@dcpublicschools

Diplôme secondaire

Présentation

Les écoles publiques de DC (DCPS) sont engagées à assurer que tous les élèves soient préparés à réussir à l'université, dans leur carrière et dans la vie. Les standards clairs et concis mis en place doivent être atteints par tous les élèves afin qu'ils obtiennent leur diplôme secondaire et assurer que toutes les personnes concernées soient responsables, ceci est un élément essentiel pour assurer que nos élèves soient sur la voie du succès. DCPS s'engage à:

- Maintenir de grandes attentes pour tous les élèves et assurer que tous les futurs diplômés soient fiers d'avoir travaillé dur pour obtenir leur diplôme;
- Stimuler nos élèves et familles sur la voie d'obtention du diplôme secondaire avec l'aide et le soutien dont ils ont besoin pour réussir; et
- Fournir des règles claires et transparentes avec des système de suivi rigoureux.

Quelles sont les exigences de DCPS pour l'obtention du diplôme secondaire?

Pour recevoir un diplôme secondaire de DCPS, tous les élèves doivent obtenir 24,0 crédits et compléter 100 heures de volontariat au sein de la communauté.

Sujet	Crédits (Unités Carnegie)
Anglais	4,0 crédits
Mathématiques (y compris Algèbre I, Géométrie, Algèbre II)	4,0 crédits
Science (doit inclure trois laboratoires de science)	4,0 crédits
Études sociale (doit inclure Histoire du monde 1 et 2, histoire des États-Unis; Gouvernement américain et histoire du District de Columbia)	4,0 crédits
Langue étrangère	2,0 crédits
Art	0,5 crédits
Musique	0,5 crédits
Éducation physique et santé	1,5 crédits
Options	3,5 crédits
Total	24,0 crédits

- Une (1) des trois (3) unités de laboratoire en sciences doit être un cours de biologie.
- Au moins deux (2) des vingt-quatre (24) Unités Carnegie pour l'obtention du diplôme secondaire doivent inclure un cours de niveau universitaire ou un cours de préparation professionnelle, comme par exemple un cours de placement avancé ou un cours de préparation à une carrière technique. Les parents devraient contacter le conseiller d'orientation de leur école afin d'obtenir la liste complète des cours offerts dans leur école.
- Tous les élèves doivent être inscrits en algèbre au plus tard en dixième (10^e) année
- Les élèves qualifiés pour participer au programme d'obtention du diplôme secondaire avec les cours du soir ne sont pas obligé de prendre les 1,5 crédits en éducation physique et santé.



(202) 442-5885



dcps.dc.gov



@dcpublicschools

- Tous les élèves doivent compléter 100 heures de volontariat au sein de la communauté pour obtenir leur diplôme secondaire.

Certificat de complétion de l'IEP

Les élèves ayant un handicap qui ont atteint les objectifs de leur IEP et terminés le programme scolaire du lycée, mais qui n'ont pas complété les exigences pour l'obtention du diplôme secondaire standard, pourront obtenir un certificat de complétion de l'IEP. Des détails supplémentaires sont disponibles sur <https://dcps.dc.gov/specialeducation>.

Quelles sont les attentes pour les plans d'obtention du diplôme secondaire?

Chaque élève sera muni d'un plan d'obtention du diplôme secondaire qui est révisé au minimum une fois par an avec l'élève et sa famille. Les élèves devraient travailler en partenariat avec le personnel de l'école et les conseillers et les coordinateurs d'orientation afin de mettre en place des objectifs et suivre leur progrès vers l'obtention du diplôme secondaire.

Où les élèves peuvent-ils compléter leurs heures de volontariat au sein de la communauté?

Les 100 heures de volontariat exigés doit être un service volontaire non rémunéré bénéfique à la communauté et qui peut être effectuée dans une organisation à but non lucratif [501(c)(3)], les écoles, les agences fédérales ou locales ou toutes autres organisations. Les heures de volontariat ne peuvent pas être effectuées durant les heures de classe. Si le volontariat est effectué dans une école, il doit être obligatoirement effectué dans une cadre structure et supervisée. Le volontariat ne peut être à nature politique. Les élèves peuvent commencer à accumuler leurs heures de volontariat dès le début de la 8^e année avec le consentement de l'école. Les élèves peuvent accumuler un maximum de 25 heures avant la 9^e année.



(202) 442-5885



dcps.dc.gov



@dcpublicschools

Justificatif d'absence

Veuillez excuser mon enfant, _____ (NOM)

Mon enfant a été absent le _____ (DATE(S) DE L'ABSENCE)
en raison de:

Veuillez sélectionner la raison pour laquelle votre enfant a été absent (obligatoire):

- Élève malade** (Pour 5 jours d'absence ou plus durant un trimestre, un certificat médical est obligatoire)
- Rendez-vous médical/dentaire** (veuillez fournir un justificatif du médecin)
- Procédure judiciaire** (veuillez fournir un document du tribunal attestant de votre présence)
- Jour férié/événement religieux** (veuillez détailler ci-dessous)
- Décès dans la famille**
- Autre** (Si vous sélectionnez "autre", veuillez détailler. Selon les règles de DCPS, seules certaines absences sont considérées comme des absences justifiées.)

Si un élève est absent 5 jours ou plus par trimestre, peu importe la raison, un justificatif supplémentaire est exigé en plus du justificatif fournis par le parent/tuteur.

Nom du parent (en lettres d'imprimerie) _____

Signature du parent _____

Numéro de téléphone du parent: _____

Date d'aujourd'hui*: _____

***La loi en vigueur à DC indique que les justificatifs d'absence rédigés par les parents/tuteurs doivent être remis au personnel de l'école dans les cinq (5) jours suivants le retour de l'élève à l'école pour que cette absence soit considérée justifiée.**

Note: Ceci est un modèle de formulaire. Les parents peuvent utiliser d'autres modèles pour rédiger le justificatif d'absence de leur enfant.



(202) 442-5885



dcps.dc.gov



@dcpublicschools

Formulaire d'appel

Date: _____

Nom de l'élève: _____

Matricule de l'élève: _____

École: _____

Nom du parent: _____

Coordonnées du parent: _____

Raison de l'appel:

- Dossier d'assiduité
- Notes, y compris un échec en raison d'une absence
- Discipline
- Redoublement ou décision de passage en niveau supérieur

Veillez fournir des informations concernant votre appel.

Veillez ajouter une pièce jointe d'informations supplémentaires, si nécessaire.

Note: Ceci est un modèle de formulaire. Les parents peuvent utiliser d'autres formulaires écrits pour l'appel de leur enfant ou contacter le bureau de l'intégrité pour être aidé au téléphone (202) 939-4913.

Date reçu par : (nom de l'école et de la personne): _____



(202) 442-5885



dcps.dc.gov



@dcpublicschools

Ressources supplémentaires de la part du bureau du Recteur d'académie de DC

En plus des ressources fournis par to DCPS, le bureau du Recteur d'académie de DC [*Office of the State Superintendent of Education (OSSE)*] apporte de l'aide aux élèves, y compris:

- **Aide pour les élèves sans domicile fixe:** OSSE offre une présentation de la loi fédérale McKinney-Vento (*MKV Homeless Assistance Act*). La mission du programme d'enseignement des personnes sans domicile fixe de the OSSE, les noms et coordonnées de l'équipe responsable du programme; la définition d'une personne sans domicile fixe, les droits des enfants et des jeunes sans domicile fixe, les services d'aide à l'enseignement des enfants et des jeunes sans domicile fixe, la responsabilité des parents et des détails dans le cas où il y a un désaccord concernant la sélection de l'établissement scolaire ou le placement sur *
<https://osse.dc.gov/publication/homeless-education-program-fact-sheet>.
- **Aide pour les familles bénéficiant d'un enseignement spécialisé:** OSSE offre un aperçu de l'aide en ligne sur* :
<https://osse.dc.gov/sites/default/files/dc/sites/osse/publication/attachments/OSSE%20Special%20Education%20Parent%20Brochure%20FINAL%201.17.2018.pdf>
- **Aide pour les élèves ayant un plan 504:** OSSE apporte des détails sur l'aide pour 504 en ligne sur* :
https://osse.dc.gov/sites/default/files/dc/sites/osse/publication/attachments/OSSE_DSE_Section%20504_Toolkit%2008%2028%2012.pdf

*Ce lien n'est disponible qu'en anglais.



(202) 442-5885



dcps.dc.gov



@dcpublicschools